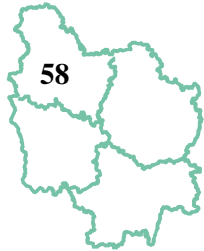


## Vallée de la Loire au Bec d'Allier

Communes : Challuy, Cuffy, Fourchambault, Gimouille, Marzy, Nevers, Saincaize-Meauce.



### ← ZNIEFF de Type II n°1003

Une **Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF) de type II** est un territoire composé de grands ensembles naturels (vallées, plateaux, massifs forestiers, landes, ...) riches et peu modifiés ou qui offrent des potentialités biologiques importantes.

Elle englobe souvent des ZNIEFF de type I où les scientifiques ont identifié des espèces rares, remarquables, protégées ou menacées du patrimoine naturel.

**La vallée de la Loire au Bec d'Allier** est une zone inscrite à l'inventaire des ZNIEFF. Cette fiche vous permettra d'intégrer ces éléments dans tout projet de planification ou d'aménagement.

#### CARACTERISTIQUES DE LA ZONE

Superficie : **1 300 ha**

Milieu(x) naturel(s) : **vallée alluviale inondable, forêt, pelouses et landes acidophiles, prairies, bocage, cours d'eau, bras morts**

Protection existante au titre de la protection de la nature : **aucune**

Intérêt : **EUROPEEN**

ZNIEFF de type I incluses : **1**

Date des données : **1998**

Mise à jour : **1993**

**Cette zone située à l'aval de Nevers occupe la confluence de la Loire et de l'Allier. Des grèves nues à la forêt alluviale en passant par les milieux prairiaux et les pelouses sèches, c'est un ensemble d'une exceptionnelle richesse aussi bien floristique que faunistique avec un intérêt ornithologique bien identifié grâce à la station de baguage du Bec d'Allier.**

## Un cours d'eau dynamique

Un fleuve n'est pas un simple chenal conduisant l'eau de sa source à la mer. Il est accompagné d'une vaste nappe d'eau souterraine, avec laquelle les échanges sont permanents. Ces échanges, les crues, la force du courant façonnent son lit : les bras morts, les îles en sont le résultat. La variabilité des milieux ainsi créés favorise la diversité des animaux et des végétaux. Certains poissons fraient dans les bras morts. Divers oiseaux nichent sur les îles où ils trouvent les conditions et la tranquillité qui leur sont nécessaires.

En Bourgogne, la Loire, l'Allier et le Doubs sont de bons exemples de ces cours d'eau divagants, dont la dynamique est encore très active. Ils comptent parmi les écosystèmes les plus riches de la région.

La canalisation, les endiguements, le remplacement de la végétation alluviale par des cultures vont à l'encontre du maintien de la diversité : celle-ci est nécessaire pour que le fleuve demeure un lieu de vie. Une plaine alluviale diversifiée reste un excellent système de régulation de la ressource en eau.



## UN PATRIMOINE A PRESERVER

La diversité des êtres vivants – la biodiversité – est reconnue comme un élément essentiel des richesses terrestres, au même titre que l'eau ou les ressources géologiques. Son maintien passe par la protection des espèces, des habitats qui leur sont nécessaires, et des processus qui permettent la conservation ou la formation de ces habitats.

### UNE VEGETATION VARIEE...

Les milieux naturels sont très variés avec plusieurs groupements végétaux inscrits dans la Directive Habitats\*. Il s'agit notamment :

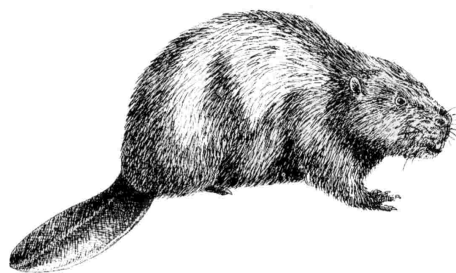
- de pelouses et de landes des sols sableux en rive droite,
- de forêts alluviales à Ormes, Saules, Peuplier noir, Frênes et Chênes.



Peuplier noir

### LE CASTOR...

C'est un mammifère protégé et inscrit dans la Directive Habitats\*. Autrefois exterminé de tout le bassin de la Loire, il est en train de reconquérir son territoire à partir d'un petit noyau de population réintroduit dans la région d'Orléans. Une végétation riveraine arbustive est indispensable à sa présence ; celle-ci est facilement décelable par les nombreux bois taillés en crayon et branchettes écorcées.



Castor

### UN SITE EXCEPTIONNEL POUR LES OISEAUX...

Avec plus de 200 espèces observées, le Bec d'Allier est un des haut-lieux pour le stationnement des oiseaux en Bourgogne. On y observe des espèces inscrites dans la Directive Oiseaux\* comme les Sternes naines et pierregarin, le Petit Gravelot et l'Oedicnème criard qui nichent sur les grèves de la

## LEXIQUE

\* **Directive Habitats** : la Directive européenne de 1992 a pour objet la conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvages, sur le territoire européen. Elle fait obligation aux Etats membres de prendre les mesures de préservation de ceux-ci.

\* **Directive Oiseaux** : Directive européenne de 1979 consacrée à la conservation des oiseaux sauvages sur le territoire européen. Une directive européenne fait obligation aux Etats membres de prendre les mesures de protection nécessaires.

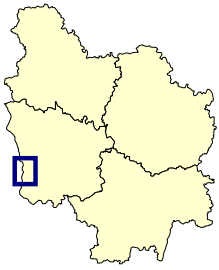
## CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE

Ce patrimoine ne pourra être sauvegardé que si l'on est attentif à la qualité des milieux naturels. Afin de conserver l'intérêt écologique des sites, il est important de maintenir la dynamique du fleuve notamment la mobilité du lit mineur. La présence de forêts alluviales est un atout pour la biodiversité, la qualité des eaux et le contrôle de la dynamique fluviale. Certaines activités comme la circulation incontrôlée en période de reproduction sont susceptibles de nuire à la préservation des espèces animales, en particulier sur les îles et les grèves.

ZNIEFF DE TYPE II N° NATIONAL : 269990002 N° REGIONAL : 1003

VALLEE DE LA LOIRE AU BEC D'ALLIER

NIEVRE



Echelle 0 2.5 5 km

Source : DIREN données 2003 et IGN scan 250

 : ZNIEFF de type 2 voisins

